

Le 4 juillet 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRÉSIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-235

Santé

Gérontologie
Conférence interactive grand public

Contrat de location de la salle de la Papèterie
avec la commune de Villerest

Certifié exécutoire	18 JUIL. 2022
Reçu en préfecture	12 JUIL. 2022
Publié	18 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le service Santé de Roannais Agglomération organise une conférence interactive grand public, le mardi 5 juillet 2022, dans la salle de la Papèterie à Villerest ;

Considérant que le coût de location de cet espace s'élève à 190 € ;

Considérant qu'il convient de signer un contrat de location avec la commune de Villerest ;

DECIDE

- d'approuver le contrat de location à intervenir avec la commune de Villerest pour un montant de 190 € ;
- de préciser que ce contrat porte sur la location de la salle de la Papèterie à Villerest, le mardi 5 juillet 2022, pour l'organisation d'une conférence interactive grand public ;
- d'autoriser Maryvonne LOUGHRAIEB, Vice-Présidente déléguée à la santé, accessibilité et gérontologie, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

*Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué
au Patrimoine et à la Voirie



**Contrat de LOCATION
LA PAPETERIE
Roannais Agglomération**



Le Maire de la Commune de VILLEREST autorise :

Nom ATHENOR

Prénom Thierry

Etablissement : Roannais-Agglomération

Adresse 63 rue Jean-Jaurès 42300 ROANNE

Téléphone 06.04.65.36.63

Courriel : tathenor@roannais-agglomeration.fr

A organiser le mardi 5 juillet 2022

Nbre de personnes invitées :

Type d'évènement : Conférence interactive grand public

Salle de la Papèterie, sous réserve des conditions suivantes :

Location : somme de 190 euros (montant fixé par délibération du Conseil Municipal) paiement par titre administratif.

Roannais Agglomération devra veiller à la remise en place du matériel (tables, chaises) et effectuer le nettoyage des locaux. Elle sera rendue responsable des dégradations commises dans les locaux.

Roannais Agglomération déclare être assurée auprès de PNAS assurances contrat n° OR205862

La salle est mise à la disposition de Roannais Agglomération citée ci-dessus pour l'organisation de sa conférence.

Roannais Agglomération reconnaît avoir pris connaissance du règlement et ses annexes et s'engage à les respecter sans réserve.

La présente autorisation est valable le mardi 5 juillet 2022

Remise du badge et état des lieux entrant : /

Etat des lieux sortant : /

A Villerest, le 8 juin 2022 **Le Président,**
pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente déléguée à la santé
à l'accessibilité et à la gérontologie

Le Responsable,

Le Maire
Philippe PERRON

Maryvonne LOUGHRAIEB
Conseillère Municipale de Roanne

N.B. : Le pétitionnaire reconnaît être responsable des Contributions Indirectes, avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.
L'attention des organisateurs est attirée sur les responsabilités qui leur incombent quant au maintien de l'ordre dans les locaux et à la tranquillité du voisinage.